

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2011

ÉQUILIBRE DES FINANCES PUBLIQUES - (n° 3253)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 88

présenté par
M. de Courson

à l'amendement n° 18 de la commission des affaires sociales

APRÈS L'ARTICLE PREMIER

Compléter cet amendement par le mot :

« structurel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.